

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764011	Date d'inspection Le 25 octobre 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire Rivière-Verte		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 4 rue De L'Ecole Rivière-Verte NB E7C 2R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, des dossiers pour les enfants (20 dossiers vérifiés) ainsi que les consentements signés, des espaces de rangement, des médicaments et des dossiers pour les membres du personnel.
Observation de l'accueil des enfants ainsi que la collation (céréales et fruits).

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 octobre 2024

Date

original signé par
Rolande Dubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 octobre 2024

Date